

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes

NOR : SASR1030735A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes ;

Vu les désignations effectuées par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Poitou-Charentes dans sa séance du 6 juillet 2010,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes :

1° Au titre du *b* du 2° de l'article D. 1432-15 (I), membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

M. Paul-François ARRIGHI, titulaire, et M. Jacky DEVERRIÈRE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France ;

Mme Annie PAPILLAUD, titulaire, et Mme Geneviève NEVEUX, suppléante, désignées par l'Union professionnelle artisanale.

2° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, en remplacement des membres désignés à ce titre dans l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du *a* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Roger GAILLARD, titulaire, et M. Alain GALLAND, suppléant ;

b) Au titre du *b* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : M. Paul GALLARD, titulaire ;

c) Au titre du *c* du 4° de l'article D. 1432-15 (I) : Mme Reine PAPILLON, titulaire, et Mme Geneviève RIVAUD, suppléante.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé
et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN